fini par se renouveler au cœur même de Paris. »

M. Emmanuel Arène, dans la *République Française*, rapporte avec beaucoup de cœur une anecdote sur notre regretté confrère H. de Pène :

« Henry de Pène, qui vient de mourir, était un journaliste dans toute l'acception du mot. Je veux dire qu'il a commencé, qu'il a vécu et qu'il est mort dans le journalisme. On a dit de la presse qu'elle menait à tout, à la condition d'en sortir. Il en est qui y sont restés et, tout de même sont arrivés. De Pène était de ceux-là.

» C'était un patriote, ce qui est une vertu commune à bien d'autres ; mais il pratiquait ce qui est plus rare. Pendant la guerre il dirigeait le *Paris-Journal* ; on apprit un jour que dans un dîner d'espagnols, à Paris, on avait bu au succès des armées allemandes. De Pène fit paraître un petit entrefilet très vif qui lui valu, dès le lendemain, la visite d'un hidalgo, délégué par ses compatriotes, pour apporter au journal une protestation bien sentie.

» De Pène lut la carte et donna l'ordre de faire entrer. L'hidalgo, un peu marseillais comme tous les Espagnols, se répandait en protestations exubérantes : le journaliste, froidement, son monocle à l'œil, accoudé à la cheminée, l'écoutait.

» Quand son interlocuteur eut fini, de Pène lui déclara qu'il avait la preuve en main que le journal ne s'était pas trompé et que, par conséquent, il ne rectifierait rien.

» L'Espagnol s'emportait ; de Pène, de plus en plus froid, lui indiqua du doigt la porte et, comme il faisait mine de résister et de menacer, le journaliste, se départant pour un moment de son calme, se précipita sur lui et, d'une giffle vigoureuse, accompagnée d'une forte poussée, il envoya son homme au bas de l'escalier, où l'autre vint s'aplatir lamentablement, dans un fracas formidable...

» Alors, la bonne nature de de Pène reprenant le dessus, il appela un de ses rédacteurs :

— Voyez donc en bas, mon ami... Il y a un Espagnol que j'y ai envoyé trop brusquement... Il a peut-être quelque chose de cassé... Ce serait affreux !... »

G. GLANEY.

Les droits sur les boissons

Plusieurs députés viennent de déposer le projet suivant :

« Proposition de loi. — Art. 1er. — Sont supprimés, à partir du 1er janvier 1889, les droits de toute nature qui frappent au profit de l'état, les vins, cidres, poires, hydromels, bières, vinaigres, alcools, liqueurs, en un mot, tous les liquides, qui font partie du régime des boissons.

» Art. 2. — § 1er Tous industriels, commerçants, fabricants ou vivant des boissons alcooliques ou fermentées, ou joignant la vente de ces boissons à leur principal commerce, sont astreints au paiement d'une licence qui sera établie par les répartitions de chaque commune, conformément aux lois existantes et à après les classes suivantes :

» *1re classe* : Fabricants d'alcools, de liqueurs, brasseurs, marchands de vins ou spiritueux en gros, marchand en gros des bières ou de cidres.

» 1re catégorie, montant de la taxe, 6 000 fr.; deuxième, 5.000; troisième, 3.500; quatrième, 2.500; cinquième, 2.000; sixième, 1.500: septième, 1.000; huitième, 900; neuvième, 800; dixième, 700.

» *2e classe* : Hôtels, casinos, cercles, cafetiers ou limonadiers, brasseurs, restaurants, cafés-concerts, épiciers en détail, marchands d'eaux gazeuses ou minérales, marchands de vins ou spiritueux, boissons, cidres en détail, confiseurs-glaciers, fournisseurs des objets de consommation dans les cafés ou cercles, cabaretiers :

» 1re catégorie : montant de la taxe, 6,000 fr.; deuxième, 5,000; troisième, 3,500 ; quatrième, 2,500 ; cinquième, 2,500; sixième, 1,500 ; septième, 1,000 ; huitième, 800 ; neuvième, 700 ; dixième, 600.

»3e classe. — Petits débitants, crémiers, estaminets marchands ambulants.

»1re catégorie montant de la taxe 400 fr.; deuxième 300 fr.; troisième, 200 fr.; quatrième 100 fr.

»§ 2. Il pourra être, si possible, adjoint aux répartiteurs actuels pour la répartition de cette licence seulement deux ou trois commerçants en boissons dans les villes où il y aura un syndicat professionnel.

»Art. 3. — Tout propriétaire récoltant qui vendra en détail les vins, vinaigres, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie ou alcools provenant de sa récolte ou de sa fabrication est tenu préalablement d'en faire la déclaration au directeur des contributions directes et d'acquitter une licence.

»Art. 4. — Toute personne qui se livrera clandestinement au commerce des boissons sous n'importe quelle forme pour échapper à la licence sera passible d'une amende 100 fr. à 5.000 fr. En cas de récidive l'amende sera de 1.000 à 10.000 fr. avec emprisonnement de 15 jours à six mois.

»*Dispositions générales*.— Art. 5.— Un règlement d'administration publique déterminera les conditions de surveillance à exercer sur les boissons alcooliques ou fermentées au point de vue hygiénique.

»Art. 6.—Les employés qui pourront être réformés par suite des changements prononcés par la présente loi obtiendront des pensions de retraites qui seront liquidés conformément aux règlements. Ceux des employés supprimés pour la même cause qui, aux termes des règlements n'auront pas droit à une pension, recevront une somme proportionnelle à l'ancienneté de leurs services et à leur position domestique. Cette somme ne pourra être moindre du tiers d'une année de leur traitement d'activité.

»Les employés réformés seront appelés de préférence à tous autres à remplir les emplois vacants, et, dans ce cas, les pensions qui leur auraient été accordées seront suspendues. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL

Séance du lundi 30 janvier

Présidence de M. Floquet, président

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1888.

M. d'Aillères. — Je crois que le premier devoir des représentants du pays est de s'occuper des réformes fiscales. La Chambre, qui siége depuis 2 ans n'a encore voté qu'un budget sur quatre qu'elle a à voter. On sait que le programme de la droite : « Pas d'impôts, pas d'emprunts, des économies, » a été adopté par la majorité de la Chambre.

Pour 1888, quatre budgets sont en présence : ceux de MM. Dauphin, Rouvier, Tirard et de la commission. Tous s'appuient sur l'emprunt, sur l'impôt, ou même tous les deux à la fois.

La commission est favorable au système des douzièmes provisoires; mais il ne lui appartenait pas d'imposer cette pratique à la Chambre, qui peut être d'un avis contraire. Ne pas faire d'économies et diminuer les impôts est une tâche impossible.

Les réformes de la commission portent sur l'impôt des boissons et sur les droits de succession. Elle propose la suppression de l'exercice et la distraction des dettes dans les successions ; mais elle remplace l'exercice par 80 millions demandés au droit de licence et ce qu'elle supprime chez le débitant, elle le rétablit chez le cultivateur. (Très-bien ! très-bien à droite). Pour la succession, l'impôt est en définitive, augmenté de 54 millions au grand détriment de la propriété. Cette prétendue réforme est inacceptable.

Sur le budget des cultes, la commission distrait 30 millions pour liquider le budget; mais on cherche en vain des explications sur cet important sujet.

Il y a cependant des réformes à faire; renoncer d'abord au plus gigantesque des travaux publics et restreindre surtout les folies des bâtiments scolaires. Le premier travail à faire était d'établir le bilan de la situation financière afin de distinguer entre les dépenses nécessaires et les dépenses utiles.

Le déficit s'élève à 273 millions, en admettant les chiffres de la commission. On peut atteindre à ce chiffre d'économie sans mettre aucun service en souffrance.

Les membres de la droite ont déposé des propositions tendant à ce résultat.

Une des réforme à opérer également serait la réorganisation de la commission du budget, sans en exclure la droite.

M. Camille Dreyfus. — On a offert 4 places à la droite, mais elle les a refusées. (Exclamations à droite).

M. d'Aillères.— Cette offre n'a jamais été réelle: il y a eu de simples conversations de couloirs. La Commission du budget a trop de choses à cacher pour admettre dans son sein des membres de la droite. On y délibère, en outre, à un nombre de voix infime; des décisions ont été prises à une majorité de cinq membres contre quatre. Ces délibérations devraient, du reste, être ouvertes aux députés qui voudraient y assister et les procès-verbaux devraient être communiqués.

Dans un autre ordre d'idées, le ministre de l'intérieur, au lieu d'appliquer la loi sur les loteries, donne des autorisations favorisant des intermédiaires. Lorsque le pays refuse de prendre des billets, on s'adresse à un grand établissement public et on lui fait prendre ces billets sous forme d'obligation. C'est abuser de la crédulité publique. (Très-bien ! à droite).

Le service des pensions, l'instruction publique et l'administration de nos colonies appellent de sérieuses réformes.

Il y a aussi la question des chemins de fer de l'Etat qui devraient enfin être rendus à l'industrie privée qui servirait bien mieux les intérêts des populations.

Aucune économie n'est proposée sur le budget de la guerre et de la marine qui pourraient être cependant l'objet de réformes sérieuses.

Il s'agit sérieusement de mettre les dépenses au au milieu des recettes. C'est ce qu'ont fait les conservateurs de 1871 à 1876.

Aujourd'hui tous les partis doivent se mettre d'accord pour pratiquer une politique d'affaires, de réformes et d'économies. (Applaudissements répétés.)

(L'orateur est vivement félicité par ses collègues.)

M. Christophle. — On a visé tout à l'heure l'établissement que je dirige, au sujet des loteries.

Voici les faits : Des scandales ayant été relevés dans l'administration de certaines loteries, on a pensé qu'il était bon de liquider celle-ci. Le Crédit Foncier a accordé son concours pour cette liquidation, à condition que la loi sur les loteries serait modifiée et rendue plus rigoureuse. Un projet de loi a été déposé en ce sens. L'opération a donc un caractère de moralité indiscutable.

M. d'Aillères.— La question est assez importante pour faire l'objet d'une interpellation. Il est temps qu'on reconnaisse enfin qu'il y a eu des scandales et que les ministres qui ont autorisé les loteries ont agi en violation de la loi.

M. Amagat. — La préparation du budget de 1888 a traversé des phases diverses qui sont la cause des difficultés que rencontre la discussion de ce budget. M. Rouvier a proposé quelques économies, mais ce sont des économies contestables. On ne fera des économies sérieuses qu'en sacrifiant de nombreux fonctionnaires inutiles. Le budget de M. Rouvier est un budget d'expédients, c'est vrai, mais il est bien préférable à ceuxi de la commission qui est une œuvre mauvaise et destructive des finances publiques. Elle annonce 85 millions d'économies, mais 69 figuraient déjà dans le projet de M. Rouvier ; elle n'a donc fait de réduction que pour 16 millions seulement.

Et que valent-elles ? On a retranché 15 millions du budget des cultes ; c'est une façon expéditive de trancher la question religieuse ; mais si la Chambre ne ratifie pas cette décision, que restera-t-il des économies de la commission ?

On n'avait pas encore vu la commission du budget elle même s'attaquer aux sources qui alimentent le Trésor public C'est quand il y a un déficit de 600 millions et un arriéré de 2 milliards qu'on songe à supprimer 171 millions des recettes de l'Etat.

Quant à la suppression de l'impôt des vins, M. le rapporteur général qui se propose de remplacer les taxes indirectes par des impôts directs, ne réfléchit pas que si l'on fait une brèche à la législation fiscale tout y passera.

En 1848, on abolit l'exercice et cette expérience a coûté cher à la France. Cette question avait déjà beaucoup occupé les hommes politiques de la Révolution. Plus tard, Jules Favre et Grévy demandaient la suppression de cet impôt, ainsi que celle des armées permanentes.

En réalité, la suppression de l'impôt des boissons ne rétablit pas l'égalité; car, avec les octrois, l'habitant des campagnes est exempt.

NOUVELLES DU JOUR

Le traité franco-italien

Milan, 30 janvier. — Soyez certain que, si M. Crispi fait faire des concessions par ses délégués, c'est qu'il a acquis la conviction que l'échec des négociations entraînerait la chute de son cabinet à bref délai.

La presse lombarde et piémontaise réclame avec ardeur des concessions.

Une première représentation

Paris, 31 janvier, 12 h. 40. — Hier soir, a eu lieu, à l'Opéra, la première représentation de la *Dame de Monsoreau*, opéra en cinq actes et sept tableaux, de M. Maquet, musique de M. Salvaque.

Le livret, tiré du roman d'Alexandre Dumas père, est pitoyable, le dialogue est plaqué de morceaux pseudo-lyriques, et nulle part la musique n'a pu se donner franchement carrière. La partition manque donc d'homogénéité, elle tire un peu sur le genre italien sans aucune symphonie. L'orchestration a été très négligée; l'interprétation a été relativement meilleure.

M. Jean de Reske, (Bussy), s'est vaillamment distingué; Mme Bosman, (Diane), a été bien.

La mise en scène est splendide, le ballet très goûté, mais il n'en a pas été de même de la scène de la procession de la Ligue, au 6e tableau, sur laquelle on comptait beaucoup, où 14 chevaux, morts des par des gardes républicains, manœuvraient.

En somme médiocre succès.

La *Dame de Monsoreau* aura 30 représentations, mais elle ne restera pas au répertoire.

Les espions allemands en Suisse

Berne, 30 janvier. — Le conseil fédéral a chargé le ministre suisse à Berlin de mettre, sous les yeux de M. de Bismarck, l'enquête faite à Zurich et de protester contre les agissements du service de la police allemande en Suisse.

Le commissaire de police Fischer, de Zurich, sera blâmé pour avoir communiqué l'enquête aux députés socialistes allemands; mais le Conseil fédéral est parfaitement résolu à opposer une fin de non-recevoir à la protestation diplomatique dont M. de Puttkamer a menacé la Suisse devant le Reichstag.

L'opinion publique et la presse suisse soutiennent le Conseil fédéral.

Echappés d'un naufrage

Le Havre, 30 janvier. — Le capitaine du navire anglais *Stéphanotis*, allant à Rouen, a déclaré en rade à un pilote de notre port qu'il avait à bord dix hommes dont neuf Français et un Allemand, provenant du steamer *Suez*, coulé à Lisbonne.

La question de résidence du préfet de la Seine

Paris, 30 janvier. — La question de l'Hôtel de-Ville et du logement du préfet de la Seine est sur le point d'entrer dans une nouvelle phase.

On sait que M. Pichon a déposé son amendement tendant à ce que l'Etat paie à la ville de Paris une indemnité de 300,000 fr. pour le logement du préfet.

Or, le gouvernement estime qu'une indemnité est en quelque sorte due, mais il veut qu'elle soit payée par le département de la Seine.

En 1870, le département payait 50,000 fr.; on reviendrait à cet ancien état de choses et il ne resterait qu'à fixer le chiffre de l'indemnité, chose qui dépendrait du conseil municipal et du conseil général.

Un monument commémoratif de la Révolution dans toutes les communes de France.

Paris, 30 janvier. — On connaît le projet de M. de Hérédia et consistant à faire voter un crédit de six millions destiné à élever dans les 36,000 commune de France, un monument commémoratif de la Révolution.

Samedi, au sein de la commission d'initiative chargée d'examiner ce projet, les députés de droite qui étaient en majorité avaient obtenu le rejet de la prise en considération de cette proposition, il ne restait plus qu'à désigner le rapporteur chargé de soutenir ces conclusions.

Mais cela ne faisait pas le compte des auteurs du projet. Profitant de ce qu'aujourd'hui plusieurs de nos amis étaient retenus aux obsèques de M. de Pène, ils ont fait revenir la commission sur son premier vote et fait adopter la prise en considération.

Dans cette même séance M. Maurice Faure, a donné lecture d'une lettre du ministre de l'instruction publique qui n'attend que le vote du Parlement pour mettre au concours le projet de monument, également commémoratif qui doit orner l'emplacement où furent les Tuileries.

Réunion de la Droite

Paris, 30 janvier. — La droite, dans sa séance hebdomadaire d'aujourd'hui, s'est occupée de la question de réforme de l'impôt sur les boissons. MM. de Lamarzelle, Lacointre, de Lanjuinais, de Soland, d'Hompierre d'Hornoy, ont successivement pris la parole. La discussion continuera lundi.

A Terre Noire et à Bessèges

Paris, 30 janvier. — M. Imbert, député de la Loire, vient de recevoir des liquidateurs judiciaires de la société de Terre-Noire et Bessèges une lettre l'informant que samedi dernier on a payé aux 10,000 ouvriers tous les salaires qui leur étaient dûs pour le mois de novembre. A partir d'aujourd'hui, jusqu'à jeudi prochain, en paiera tout ce qui est dû aux ouvriers pour décembre. Le montant des sommes arriérées qui auront été payé jeudi, s'élèvera à 600.000 fr. Toutes les usines de la société sont maintenues en activité, en attendant des commandes qui vont être sollicitées auprès du gouvernement.

M. Imbert a communiqué au président du conseil et au président de la commission du budget la lettre qu'il avait reçue. Il a été convenu que la commission du budget ajournerait, d'accord avec le groupe ouvrier toute délibération sur la demande de crédit déposée samedi sur le bureau de la Chambre en faveur des ouvriers de Terre-Noire.

L'incident de Damas

Paris, 30 janvier. — Suivant les instruction, reçues de M. Flourens. M. de Montebello a eu avec M. le ministre des affaires étrangères de Turquie un entretien qui fait prévoir une solution assez rapide de l'incident de Damas.

Le ministre a déclaré, en effet, au représentant de la France qu'il allait immédiatement prescrire une enquête complémentaire sur les circonstances dans lesquelles l'affaire s'est produite.

Le premier rapport que le gouvernement ottoman a reçu du Vali de Damas tendait à établir que le consulat de France n'a pas été violé et que les « Zaptiès » ont seulement pénétré dans une dépendance du consulat. Cette assertion est matériellement inexacte, car pour envahir la pièce où se trouvait l'Algérien réfugié les « Zaptiès » ont dû franchir la porte du consulat, au-dessus de laquelle se trouve un écusson aux armes de la République française.

Les derniers avis reçus de Damas constatent que l'incident a produit dans la ville une effervescence telle que plusieurs algériens ont dû se sauver.

Le fils d'Abd-el-Kader s'est lui-même rendu à Beyrouth d'où il a envoyé à M. Carnot un télégramme dans lequel il rend compte de l'incident et le prie de fixer la ville ou il devra résider avec sa famille.

En vue de prévenir les effets de l'effervescence que signalent les dernières dépêches, le cuirassé le *Vauban* a reçu l'ordre de se tenir prêt à appareiller de Smyrne pour Beyrouth.

L'enquête prescrit par le gouvernement ottoman a pour but de fixer les responsabilités. L'officier de police a-t-il agi spontanément ou a-t-il reçu de Damas des ordres formels? Tel est le point à éclaircir avant tout.

Les sentiments déjà exprimés à M. de Montebello, par le ministre des affaires étrangères de Turquie, établissent nettement que le gouvernement turc n'hésitera pas à frapper, s'il y a lieu, le fonctionnaire coupable d'avoir violé ou laisser violer le consulat de France.

Les obsèques de M. Henri de Pène

Paris, 30 janvier. — Aujourd'hui ont eu lieu, à midi, au milieu d'une grande assistance, les obsèques de M. Henri de Pène, à l'église de la Madeleine.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Arsène Houssaye, Hébrard, directeur du *Temps*, Paul de Cassagnac et le baron de Mackau.

Après la cérémonie religieuse le convoi s'est dirigé vers le cimetière Montmartre où plusieurs discours ont été prononcés, entre autres par M. Jules Claretie, au nom de la Société des gens de lettres, M. Ed. Hervé, au nom de la presse, M. Vitu, au nom de la critique.

M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, a remercié en termes émus les assistants de s'être associés à la douleur de la famille et des collaborateurs de Henri de Pène.

L'affaire Vigneau

Paris, 30 janvier. — La cour de cassation s'est réunie aujourd'hui pour statuer sur l'affaire Vigneau. On ignore le sens des réquisitions prises par le procureur général.

Me Sabatier prend la parole. L'arrêt sera rendu assez tard.

Mort de l'architecte Questel

Paris, 30 janvier. — On annonce la mort de M. Charles-Auguste Questel, architecte, membre de l'Académie des beaux-arts. Il était né à Paris le 19 septembre 1807.

En 1835, à la suite d'un concours ouvert pour la construction de la cathédrale de Nîmes, il vit son projet adopté. C'est sur ses dessins également que fut élevée, dans la même ville, la grande fontaine de l'Esplanade.

Comme architecte attaché à la commission des monuments historiques, M. Questel releva et dessina l'*Amphithéâtre d'Arles*, et en collaboration de M. Laisné, le *Pont du Gard*.

M. Questel fut nommé par la suite architecte des châteaux de Versailles et de Trianon, professeur à l'Ecole des beaux-arts, en 1871, membre de l'Académie des beaux-arts, où il succédait à son maître Duban.

Décoré de la Légion d'honneur en août 1852, il avait été promu officier le 14 août 1883.

Une agression dans les bureaux de la « France »

La *France* raconte que ce matin, à onze heures, le nommé Brandt est venu au bureau de la *France* demander à voir M. Lucien Nicot. Lorsque celui-ci s'est présenté, M. Brandt l'a menacé de telle façon que M. Nicot a dû tirer son revolver pour tenir son agresseur en respect.

Plusieurs personnes ont désarmé Brandt qui a été conduit au bureau du commissaire de police. Brandt a déclaré qu'il ne reconnaissait pas aux autorités françaises le droit de s'occuper de lui. Il a été maintenu à la disposition du commissaire de police.

Les fusils à répétition autrichiens

Vienne, 30 janvier.—On ne comprenait à l'heure actuelle qu'un peu plus de 10.000 fusils à répétition fabriqués. La manufacture de Stair est en état de fournir plus de mille fusils par jour. En résumé on ne peut espérer d'arriver avant le mois d'août ou de septembre à armer les 250.000 hommes de l'armée active avec le nouveau fusil. Cela préoccupe d'autant plus l'état-major autrichien que le fusil en usage est reconnu inférieur au fusil russe.

Cependant cet état d'infériorité vis-à-vis de la Russie est compensé par la rapidité de mobilisation de l'armée autrichienne. Pour l'état-major autrichien le danger immédiat n'existera que le jour où les concentrations russes dépasseront 300,000 hommes.

M. Bouchez — M. Fallières et le procureur général — Une mise en demeure — Nouvelles révélations.

On lit dans le *Paris* :

« On n'a encore au ministère de la justice aucune nouvelle de la démission de M. Bouchez qu'annoncent ce matin plusieurs de nos confrères. »

Après une longue conversation dont rien n'a transpiré, M. Fallières, ministre de la justice, aurait donné à M. le procureur général trois jours pour se disculper.

Passé ce délai, si M. Bouchez n'a pas pris les mesures que comporte la situation, et s'il ne parvient pas à établir son innocence comme il convient, le ministre avisera.

Le *XIXe Siècle* formule contre M. le procureur général la nouvelle et très grave accusation qu'on va lire :

« On se rappelle les histoires qui ont couru, ces derniers temps, sur le compte de M. Bouchez. Parmi celles qui se raconte en ce moment au Palais, il en est une fort originale.

» Il paraît que le chef du parquet de la cour de Paris possède, boulevard de Clichy, une maison qui est réputée comme un asile sacré pour tous les souteneurs du quartier. Quiconque s'y réfugie n'a plus rien à craindre du parquet ni de la police.

» On comprend, en effet, que les agents n'instrumentent qu'avec circonspection contre les locataires de M. Bouchez. Aussi les logements sont-ils très recherchés dans cet immeuble.

» Au rez-de-chaussée de la maison se trouve un débit avec cabinets particuliers à l'entresol, qui ne le cède en rien au fameux débit de l'avenue Wagram où se réunissaient Zulpha, Paffère, Peylac, Petit-Louis et le mystérieux inconnu. C'est le rendez-vous des souteneurs et des filles soumises de tous les environs.

» Il y a quelqus temps, le propriétaire de cet établissement était inculpé dans une affaire de vol. Le soir même de son arrestation, il était remis en liberté et les poursuites étaient abandonnées.

» M. Bouchez touche directement le loyer de ce locataire.

» Ce qu'il y a de plus triste, c'est que, renseignements pris, cette histoire est parfaitement vraie.

» Du reste, le scandale est dépassé. »

« Dum... » du libre-échangisme

Cri d'alarme...

M. Potter, président de l'Anti-Cobden-Club, vient de constater dans une réunion « que le nombre des protectionnistes grandit incessamment en Angleterre. » En voie d'avaux il a déclaré également que les organes de publicité du libre-échangisme, naguère dans une excellente situation subissaient une crise par suite de l'insuffisance des fonds.

C'est un évènement économique qu'une pareille constatation.

L'assurance obligatoire contre les accidents en Suisse

Au printemps passé, les Chambres avaient chargé le Conseil fédéral de leur présenter sans retard un rapport et des propositions sur l'introduction de l'assurance obligatoire des ouvriers contre les accidents.

Le Conseil fédéral, qui veut agir et se prononcer après amples informations, veut d'abord établir un recensement général de tous les accidents de tous les métiers. Les Chambres ont adopté les propositions suivantes de la commission :

Pendant trois ans, il sera procédé à un recensement minutieux de tous les accidents survenant à des personnes âgées de plus de quatorze ans et entraînant une incapacité de travail d'au moins six jours.

Ce travail sera confié à des employés spéciaux nommés par les cantons dans chaque commune. Afin que le projet ne puisse pas trop dormir dans les cartons fédéraux, le Conseil fédéral est obligé de faire tous les ans un rapport sur la marche de cette statistique.

Les femmes et les cabarets en Angleterre

Le ministre de l'intérieur du royaume d'Angleterre et la Reine Victoria viennent d'être saisis d'une pétition signée par 1.312.000 femmes, en faveur de la fermeture obligatoire des tavernes le dimanche; d'où il résulte que 1.312.000 Anglaises, pour le moins, sont la proie de maris, de pères ou de frères ivrognes. Joli chiffre. Cruellement, il justifie une parole de feux le duc d'Albany, le duc d'Albany, le Benjamin de la reine Victoria, mort il y a quelques années, à Menton.

— N'êtes-vous pas d'avis, demandait-on au duc, que la Russie est le plus redoutable ennemi de l'Angleterre ?

— Quelle plaisanterie, fit le prince du sang. Nous en avons un bien plus terrible.

Et désignant du doigt une bouteille :

— Le voilà !

Bien d'autres pays en sont au même point que l'Angleterre.

Les procès des crofters

Il y a quelques semaines, dans l'île Lewis, une des Hébrides, les *crofters* ont organisé des battues pour détruire les cerfs, afin disaient-ils, d'arriver à la suppression des chasses gardées et d'obtenir la mise en culture des terres improductives.

A la suite de ces faits plusieurs de ces crofters furent arrêtés. Ils ont comparu devant le tribunal d'Edimbourg, et malgré les efforts du ministère public et le résumé des débats, le jury les a acquittés.

Le chef des crofters, nommé Donald Macrae, a été l'objet d'une véritable ovation à sa sortie du palais de justice. La foule l'a accueilli par des hourrahs répétés on l'a ensuite promené en triomphe dans les rues d'Edimbourg. Pendant l'audience les assistants ont plus d'une fois applaudi le défenseur des crofters et le juge dut à plusieurs reprises, dit le correspondant des *Débats*, menacer de faire évacuer la salle d'audience.

De pareils faits sont rares en Ecosse, où la population est, en général, assez flegmatique, et il faut, pour qu'elle se livre à des manifestations de ce genre, qu'elle soit profondément émue et remuée.

Ce qui ajoute à l'importance de l'acquittement et de cette manifestation c'est que, dans la journée, on avait reçu à Edimbourg la nouvelle que de nouveaux désordres avaient eu lieu le matin même à Lewis, où les crofters ont abattu les haies d'une ferme de 7,000 acres, dont les petits tenanciers ont été récemment chassés. La police est intervenue et a voulu procéder à des arrestations, mais les crofters ont opposé aux agents une vigoureuse résistance, et ceux-ci, après une lutte assez longue, ont dû se retirer avec quatre hommes gravement blessés.

Les Chevaliers du Travail au Canada

Un fait grave s'est passé dans les premiers jours de l'année au Canada; par suite d'une grève des ouvriers typographes, suscitée par la société des *Chevaliers du Travail*, les journaux de Quebec avaient dû cesser de paraître et annoncer que leur publication régulière ne serait reprise que plus tard.

Nous recevons aujourd'hui de Quebec des renseignements nouveaux.

S. E. le cardinal Taschereau, archevêque de Quebec, vient de tracer par lettre, au curé de Notre-Dame de cette ville, la ligne de conduite à suivre vis-à-vis des membres de la société.

Le Saint-Siège a suspendu jusqu'à nouvel ordre l'effet de la condamnation de la société des Chevaliers du Travail, sous la triple condition d'être prêts à en sortir dès qu'il l'ordonnera, de promettre explicitement d'éviter tout ce qui peut favoriser les sociétés maçonniques, et de s'abstenir de toute promesse ou serments par lesquels ils s'obligeraient au secret et à une obéissance aveugle aux chefs de la société.

Le cardinal conseille fortement aux fidèles de ne pas s'enrôler dans cette société, qui est pour le moins dangereuse, et d'en sortir au plus tôt s'ils en font partie. Il formule ensuite les obligations qui lient les catholiques à cet égard : 1° Défense absolue d'entrer ou de rester dans la société si la réception se fait avec des cérémonies semblables à celles de la maçonnerie ; 2° Défense absolue de prêter serment ou de faire la promesse d'obéir aveuglément ou de garder un secret absolu ; 3° Obligation de quitter au plus tôt la société si un membre quelconque, énonçant des principes contraires à la religion, à la justice, à la charité, à la loi, n'est pas rappelé à l'ordre et blâmé ; 4° enfin, toute menace pour engager quelqu'un à entrer ou à rester dans la société, ou à commettre quelque injustice, constitue un attentat à la liberté personnelle et est une preuve qu'il y a quelque chose de mauvais dans la société.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Situation commerciale et industrielle de Reims

Voici le bulletin de quinzaine publié par l'*Indépendant Rémois* ;

« Quinzaine relativement active, L'écart que nous avons déjà signalée entre la matière brute et les produits manufacturés persiste. Cette situation est d'autant plus regrettable que les faibles existences en Allemagne font prévoir des prix fermes au début des ventes à Londres.

» *Peignés*. — Les transactions sont limitées par suite du peu de stock. Prix bien tenus. On manque d'éléments.

Blousses. — En faveur sur notre dernier bulletin. Stocks absolument nuls. Cette rareté a amené une hausse nouvelle, surtout sur les épurées.

» *Filature en cardé*. — Sans changement, mais avec tendance à la fermeté.

» *Filature en peigné*. — Sans changement, alimentation difficile.

» *Fils peignés*. — Les prix ne sont pas en rapport avec ceux du peigné. Il y a quelques demandes, mais elles accusent une faiblesse sur le cours de décembre.

» *Mérinos et cachemires*. — La demande est meilleure, mais sans fermeté. Les stocks sont presque nuls.

» *Flanelles*. — Il s'est fait des affaires sans changement dans les cours.

» *Nouveautés*.— L'article d'été s'est bien vendu et on reçoit des suppléments. En articles d'hiver, les commissions commencent à arriver. »

La laine à Londres

(De notre correspondant spécial)

LONDRES, 30 janvier.

(Wool Exchange, City).

Les détenteurs débutent par deux catalogues très peu importants destinés seulement à sonder les dispositions des acheteurs. Les 6.500 balles offertes se composent de 5.700 balles Auttralie et 850 Cap. Toutes les provenances sont représentées mais principalement par des laines courantes dont beaucoup de marques ont déjà été offertes en novembre.

Les acheteurs seront très nombreux ; on s'attend de tous cotés à une légère hausse sur les cours de cloture de décembre.

On a été en général satisfait des résultats donnés par les achats de la dernière vente et sans exception les laines nouvelle tonte ont donné les estimations attendues.

Laines

LE HAVRE, 30 janvier.

Ventes à terme : 200 balles Buenos-Ayres, en suint, type prima, bonne courante, sur avril, à fr. 152 les 100 kil.

MARSEILLE, 28 janvier.

On a vendu 300 balles de laine Alep lavée B, à fr. 205.

ANVERS, 30 janvier.

Cote officielle		*Achet.*	*Vend.*
Laines en suint sur . . .	mars	1.38	1.41
» »	avril	1.38	1.41
Peignés français La Plata sur	mars	4.85	4.92 1/2
» » »	avril	4.87 1/2	4.92 1/2
» » »	mai	4.87 1/2	4.92 1/2
» » »	juin	4.87 1/2	4.92 1/2
Peig. allemands d'Austr. sur	avril	5.75	5.90
» » »	mai	5.75	5.90
» » »	juin		5.90
Peig. allemands La Plata sur	avril	5.05	5.10
» » »	mai	5.05	5.10
» » »	juin	5.05	5.10

Laine en suint, vente 50 balles.

Peignés français de La Plata, vente 20.000 kilos.

Peignés allemands d'Australie, vente 10.000 kilos.

Marché ferme. — En disponible il a été traité 10 balles de La Plata, en suint et 15 b. d'Australie dito.

Les enchères qui eurent lieu cette semaine étaient attendues avec quelque anxiété par tout le monde. Quoique les quantités déclarées n'eussent rien d'exagéré (elles se trouvèrent réduites par un retard dans l'arrivée de divers steamers) une certaine crainte existait que les prix ne subissent un retard. Il n'en fut rien.

Dès le début les offres furent faites avec animation et celle-ci se maintint jusqu'à la fin. Les prix montrèrent une grande régularité dans l'ensemble et l'on peut évaluer la hausse acquise sur les prix pratiqués aux enchères de novembre à 5-8 0/0 pour les Buenos-Ayres et à 10-12 0/0 pour les Montevideo, soit à peu près la parité des prix pratiqués de gré à gré avant les enchères.

Cette amélioration s'étend à toutes les qualités, agneaux compris dont d'assez fortes quantités furent cependant retirées, les détenteurs ayant eu des prétentions trop élevées.

La majeure partie des quantités vendues fut traitée par la Belgique et l'Allemagne. L'Alsace opéra aussi un peu, mais moins que d'habitude, le choix offert en vente ayant souvent laissé à désirer. La France et l'Angleterre firent fort peu de chose.

En résumé, le résultat de ces enchères est satisfaisant à tous les points de vue et la base actuelle des prix est plutot modérée.

Affaires à terme. — Quoique l'attention ait été quelque peu détournée par les enchères, les affaires ont eu assez d'importance, à prix sans changement cotable sur la semaine passée. On est acheteur en dernier lieu à fr. 1.38 pour Buenos-Ayres 1er courante 34 0/0 sur mars-mai, à fr. 4.85 1/4.85 1/2 pour peigné français Plata sur mars-mai, à fr. 5.05 pour peigné allemand Plata sur mars-mai.

Les transactions de la semaine ont été de 50 balles Buenos-Ayres ; 40.000 kil. peigné français Plata, 105.000 kil peigné allemand Plata, 25.000 kil. peigné allemand Australie.

E. KARCHER.

Marchés anglais

LEICESTER, 27 janvier.

Une légère amélioration est perceptible dans plusieurs départements du commerce de bonneterie mais les affaires sont au-dessous de la moyenne. Les jaquettes Cardigan, les Jerseys et autres fantaisies sont bien demandes mais les cotons le sont fort peu. Le marché de laine est toujours inanimé. Les prix sont maintenus, les détenteurs du pays refusent de faire des concessions aux filateurs.

Quant aux fils, la demande modérée se fait aux cours récents.

Magasins généraux de Roubaix

Mouvement de la semaine du 23 au 28 Janvier

	Colis	Poids	Valeurs
Entrées . . .	1.902	238.534	908.048
Sorties . . .	2.249	283.474	1.187 938
TOTAUX .	4 151	522.008	2.095.986

Valeur assurée : 4.500.000 francs

Expéditions et réceptions par fer pour la Condition publique (en exécution du traité passé avec la ville de Roubaix, le 23 décembre 1886)

	Colis	Poids	Wagons
Arrivages . .	21	3.037	1
Expéditions . .	1.333	155.609	59
TOTAUX . .	1.354	158.646	60

Entrepôt de Tourcoing

	Colis	Kilos	Valeurs
Entrées . . .	892	240.759	440.000
Sorties . . .	574	191.650	367.243
TOTAUX . .	1.466	432.409	807.243

Valeur assurée : 1.300.000 francs

Roubaix, le 30 janvier 1888.

Le Directeur des Magasins généraux,

P. FULGENCE.

LA LOTERIE DE NICE

LISTE OFFICIELLE DES NUMEROS GAGNANTS

Pour faire suite à la liste que nous avons publiée, nous donnons ci-dessous le complément des numéros sortis au dernier tirage de la loterie de Nice.

Les lots devront d'abord être réclamés au siège du comité de la loterie de Nice. Le comité vérifiera l'authenticité du billet, procédera à son application à la souche et délivrera ensuite au porteur un chèque sur le Crédit foncier, où les fonds sont déposés.

Les 130 numéros suivants ont gagné chacun 500 francs :

14 774	975.790	1 586.545	2.586 447	4.554.450
113.365	1 025.159	1 587.144	2.606.421	4 583 314
212.459	1.242 401	1 606.376	2.619.293	4.591 905
247.195	1 277.212	2.059 695	2 668 770	4 601.141
259 477	1.280 978	2 060.372	2 679 515	4.688 080
259 682	1.296 402	2 067 080	2